



La ville de Villemomble

Recrute des animateurs (H/F)

Cadre d'emploi des adjoints d'animations

Missions principales (non exhaustives) :

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- Faire respecter la législation en vigueur et les consignes de travail
- S'inscrire dans une démarche éducative et pédagogique envers les enfants accueillis
- Participer à la conception et la mise en œuvre des projets pédagogiques et d'animation, en respectant le projet éducatif territorial de la ville
- Préparer, animer, évaluer une séance ou un cycle d'activités de loisirs
- Participer activement aux réunions hebdomadaires (les mardis matin et les jeudis après-midi).
- S'inscrire dans une dynamique de groupe, constructive et positive
- Participer aux projets spécifiques et aux animations de Ville (carnavals, kermesse, course aux œufs...)
- Transmettre les problèmes rencontrés par les enfants et globalement sur le centre

Horaires période semaine scolaire :

L'accueil du matin de 7h30 à 8h20, 5 mois dans l'année

L'accueil du soir de 16h30 à 19h00

Le mercredi 10h de travail sur une amplitude de 7h30 à 19h00

La pause méridienne de 11h30 à 13h20

Réunion les mardis matin de 10h00 à 11h30 et les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30

Horaires période des vacances scolaires :

9h30 par jour sur une amplitude de 7h30 à 18h30

Réunions préparatoires (volume en fonction de la période)

Profils et compétences :

- BAFA exigé
- Temps de travail annualisé
- Ponctualité et assiduité
- Discrétion et respect du devoir de réserve

Rémunération et complément d'information :

- Rémunération statutaire
- RIFSEEP (IFSE + CIA)
- Prime de fin d'année
- Restauration municipale
- Politique de formation active
- 25 congés annuels et 11 ARTT (37 heures hebdomadaire)
- Compte-Epargne Temps
- Prise en charge partielle des frais de trajet domicile-travail (transport en commun)
- Prise en charge des frais de déplacement formation

Adressez votre lettre de motivation et votre CV à enfance@mairie-villemomble.fr ou, par courrier, à

Monsieur le Maire – service enfance – 13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE

Toutes les offres sont sur le site www.villemomble.fr rubrique « La Ville recrute »